



The National Examination
Board in Occupational Safety
and Health (NEBOSH)

Dominus Way,
Meridian Business Park,
Leicester LE19 1QW, Royaume-Uni

Tél. : +44 (0)116 263 4700

Fax : +44 (0)116 282 4000

E-mail : info@nebosh.org.uk
www.nebosh.org.uk

Version : 1

Date de spécification : Juin 2025

Date de publication : Août 2025

Numéro d'organisme caritatif : 1010444

© NEBOSH. Tous droits réservés. Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, stockée dans un système d'extraction ni transmise, sous quelque forme ni par aucun procédé que ce soit, électronique, électrostatique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation écrite préalable de NEBOSH.



Certificat général international de santé-sécurité au travail

Module GIC2 : Évaluation des risques

Guides et informations à l'attention des apprenants et des Partenaires de formation

Sommaire

Partie 1 Guide des apprenants	
Acquis d'apprentissage	4
Critères d'évaluation	4
Introduction	4
Étapes de l'évaluation	4
Lieu	5
Durée de l'évaluation et guide du formateur	5
Modèle d'évaluation	6
Soumission	6
Notation	6
Résultats	6
Nouvelle soumission en cas d'admission au rattrapage	6
Étapes de l'évaluation : Section 1 : Contexte	7
Étapes de l'évaluation : Section 2 : Évaluation des risques	10
Étapes de l'évaluation : Section 3 : Prioriser un danger à gérer	16
Étapes de l'évaluation : Section 4 : Communiquer, vérifier, réexaminer	19
Partie 2 Guide des Partenaires de formation	
Lieu	22
Guide de réalisation de l'évaluation	22
Conflit d'intérêt	22

Partie 1 :

Guide des apprenants

Partie 1

Guide des apprenants

Acquis d'apprentissage

- Comprendre comment justifier les améliorations de santé-sécurité en utilisant des arguments de nature morale, financière et légale
- Évaluer les risques généraux sur le lieu de travail
- Comprendre divers dangers courants sur le lieu de travail et leurs risques associés et recommander des mesures de prévention appropriées

Critères d'évaluation

- Discuter des raisons morales, financières et légales de gérer la santé et la sécurité sur le lieu de travail
- Appliquer les principes du processus d'évaluation des risques
- Produire une évaluation des risques appropriée et suffisante
- Décrire les dangers présents sur le lieu de travail et les risques associés
- Exposer les mesures de prévention existantes
- Évaluer les mesures de prévention existantes
- Expliquer les mesures de prévention supplémentaires adaptées

Introduction

Dans le cadre de cette évaluation, vous devrez appliquer vos connaissances et votre compréhension de la gestion des dangers sur le lieu de travail et des mesures de prévention dans un contexte pratique. Pour ce faire, vous devrez réaliser une évaluation des risques sur votre lieu de travail. Avant de commencer l'évaluation, vous devez avoir achevé vos études et couvert l'intégralité du programme GNC/GIC (éléments de 1 à 11).

Étapes de l'évaluation

Les étapes de l'évaluation sont les suivantes :



Ce guide décrit ce que vous devez faire pour réaliser l'évaluation. Il contient également quelques conseils utiles (notamment des informations sur la façon de remplir le modèle d'évaluation).

Un dossier d'évaluation a été produit pour vous fournir toutes les informations dont vous avez besoin pour réaliser l'évaluation. Vous pouvez le télécharger depuis le site web NEBOSH (www.nebosh.org.uk).

Lorsque vous réalisez votre évaluation des risques, il peut s'avérer difficile d'estimer quel niveau de détail est suffisant. Dans votre évaluation des risques, vous ne devez pas chercher à créer d'énormes quantités de documents, mais plutôt vous attacher à identifier des mesures raisonnables et proportionnées afin de maîtriser les risques sur votre lieu de travail. Nous voulons que votre évaluation des risques soit réaliste, avec un niveau de détail en rapport avec le niveau de risque dans votre organisation. Afin de vous aider dans cet exercice, nous avons basé le format de cette évaluation des risques sur l'approche de l'organisme exécutif chargé de la santé-sécurité au Royaume-Uni (Health and Safety Executive - HSE). Vous pouvez vous référer au guide d'évaluation des risques et aux exemples figurant sur le site web HSE.

Partie 1

Guide des apprenants

Nous avons indiqué également dans le modèle d'évaluation des nombres de mots approximatifs à fournir pour chaque section. Ils ne doivent être utilisés qu'à titre indicatif et ne constituent pas un minimum ou un maximum absolu.

Le modèle d'évaluation et ce guide précisent également le nombre de points associés à chaque section. Chaque évaluation est notée sur 100, la note pour réussir étant de 60 % (60 points sur 100). Le résultat de l'évaluation est « Réussite » (60 % ou plus) ou « Rattrapage » (59 % ou moins). Ce guide fournit des exemples de contenu requis pour obtenir les points nécessaires dans chaque section.

Lieu

L'évaluation doit être réalisée sur votre propre lieu de travail, de façon à ce qu'elle soit réaliste et vous permette d'appliquer vos compétences dans des conditions réelles. Votre lieu de travail doit être suffisamment grand pour présenter un nombre adéquat de catégories de dangers et de dangers. Si le lieu de travail est très grand, il est conseillé de limiter le périmètre pris en compte pour pouvoir gérer l'évaluation des risques.

Si vous n'avez pas accès à un lieu de travail, veuillez vous adresser à votre Partenaire de formation. Votre Partenaire de formation vous aidera à faire le nécessaire pour que l'évaluation ait lieu sur un autre site adapté.

Avant d'entreprendre l'évaluation des risques, vous devez en parler avec la direction du site afin de garantir que vous pourrez la réaliser sans mettre en danger votre propre santé-sécurité (de façon à recevoir des conseils sur les zones restreintes, le port obligatoire d'EPI, etc.).

Durée de l'évaluation et guide du formateur

Le temps nécessaire à l'évaluation n'est pas limité. Cependant, nous vous recommandons de prévoir environ **4 heures** pour renseigner les quatre sections de l'évaluation. Nous estimons que 4 heures vous permettront de démontrer que vous comprenez ce qu'exige l'évaluation et de produire une évaluation des risques de bonne qualité. Remarque : les 4 heures ne sont qu'à titre indicatif ; vous pouvez choisir de prendre plus ou moins de temps pour réaliser votre évaluation.

Nous vous suggérons de parler de votre approche avec votre formateur après avoir lu ce guide. Il pourra vous indiquer si vous êtes « sur la bonne voie » ; par exemple il pourra confirmer si vous avez choisi un lieu de travail ou une situation approprié(e), offrant un contexte suffisant pour pouvoir entreprendre correctement cette évaluation.

Ne soumettez pas de versions préliminaires de votre travail à votre formateur, car il n'est pas autorisé à les noter ni à faire de commentaires sur les détails du contenu.

Partie 1

Guide des apprenants

Modèle d'évaluation

Nous vous recommandons de produire une version électronique de votre évaluation. Le dossier d'évaluation contient un modèle modifiable qui a été créé pour vous faire progresser à travers toutes les sections de l'évaluation. Remplir toutes les sections du modèle et vous référer au présent document pour des conseils supplémentaires vous aideront à garantir l'obtention d'un résultat « Réussite » à votre évaluation.

Lorsque vous commencez vos évaluations, vous devez cliquer deux fois sur le pied de page et saisir votre numéro et nom d'apprenant sur la première feuille. La numérotation des pages change automatiquement à mesure qu'augmente le nombre de pages que vous utilisez. Veillez à utiliser une police et une taille de caractères faciles à lire, par ex. Arial 10 à 12.

Soumission

Votre évaluation (Sections 1 à 4) doit être entièrement réalisée par vous. En la soumettant pour qu'elle soit notée, vous déclarez qu'il s'agit de votre propre travail. Prétendre à tort que vous avez vous-même réalisé votre évaluation relève de la fraude et peut conduire NEBOSH à imposer de graves pénalités, décrites dans la Politique NEBOSH relative à la fraude.

Notation

Votre évaluation sera notée par un examinateur nommé par NEBOSH.

Résultats

Les résultats des deux modules sont diffusés le même jour, 60 jours ouvrables à partir de l'évaluation basée sur un scénario à 24 heures (GNC1/GIC1). Cela signifie que les apprenants reçoivent le résultat de leur qualification complète en même temps.

Nouvelle soumission si vous êtes admis au rattrapage

Le résultat de votre évaluation ne peut être que « Réussite » ou « Rattrapage ». Si vous devez soumettre votre évaluation à nouveau, vous devez vous réinscrire moyennant les frais applicables. Vos résultats comprendront une synthèse des points par item.

Le nombre de nouvelles soumissions de l'épreuve pratique n'est pas limité. Cependant, n'oubliez pas que vous devez réussir les deux évaluations de modules dans un délai de cinq ans.

Partie 1

Guide des apprenants

Étapes de l'évaluation

Section 1 : Contexte



Vous devez utiliser les tableaux à en-têtes de la Section 1 du modèle d'évaluation pour décrire l'organisation et la méthode d'évaluation des risques utilisée.

Commencez par une description claire et concise de l'organisation de votre choix (normalement celle pour laquelle vous travaillez, mais pas nécessairement). Pour des raisons de confidentialité, vous pouvez anonymiser le nom de l'organisation si vous le souhaitez, mais tout le reste doit être factuel.

Vous devez également réfléchir au périmètre de l'évaluation des risques. Par exemple, va-t-elle porter sur l'ensemble de l'organisation ou seulement sur un service/une division, etc. en particulier ? Si vous travaillez pour une grande organisation, nous vous recommandons de vous concentrer sur une partie ou sur une activité ou un processus spécifique. En cas de doute, demandez conseil à votre formateur.

Votre évaluation sera notée par un examinateur nommé par NEBOSH. Vous devrez fournir à l'examinateur une synthèse générale des activités professionnelles réalisées, des produits fabriqués et des horaires de travail posté de votre organisation afin de lui permettre de juger si votre évaluation des risques est appropriée et suffisante.

Vous devez inclure les informations suivantes (nombre de mots recommandé : 150-250)

Section 1	Total des points
1.1 Nom de l'organisation Pour des raisons de confidentialité, vous pouvez anonymiser le nom de l'organisation.	Pas de points accordés (mais à inclure pour l'exhaustivité de l'évaluation)
1.2 Localisation du site Il n'est pas nécessaire de mentionner l'adresse complète, uniquement la localisation générale (par ex. Leicestershire)	Pas de points accordés (mais à inclure pour l'exhaustivité de l'évaluation)
1.3 Description succincte de l'organisation Il s'agit d'une synthèse générale des activités professionnelles réalisées, des produits fabriqués et des horaires de travail posté. Exemple : l'entreprise produit des rapports d'inspection des sols pour les chantiers de construction avant le démarrage des travaux. L'équipe de direction, les administrateurs et l'agent d'entretien sont basés dans le bâtiment administratif principal. Les heures de bureaux sont du lundi au vendredi de 08 h 00 à 16 h 00. Les 25 inspecteurs sont basés à domicile et se déplacent dans l'ensemble de la région pour réaliser les inspections de sites.	1 point

Partie 1

Guide des apprenants

Section 1 : Contexte

Section 1 (suite)

1.4 Combien de personnes sont employées par l'organisation, et leurs fonctions types

Seule une vue d'ensemble est nécessaire ici, plutôt qu'une liste de chaque poste au sein de l'organisation (c.à.d. nombre de personnes occupant les principales fonctions).

Exemple : 45 employés, dont une équipe de direction de 8 membres (y compris le Responsable des installations), 25 inspecteurs, 11 administrateurs et 1 agent d'entretien.

1.5 Description de la zone ou du processus à inclure dans l'évaluation des risques

Les points attribués dépendent du niveau de détail fourni dans cette section. Une description succincte serait une vue d'ensemble de haut niveau et recevrait 1 point. Une description plus détaillée inclurait le bâtiment/ses principales parties, les tâches réalisées et les équipements utilisés et recevrait le nombre total de 2 points.

Exemple de « description détaillée » :

Un bâtiment administratif principal situé dans une zone industrielle, ainsi que des employés basés à domicile. Les tâches réalisées dans le bâtiment sont principalement administratives et font appel à l'utilisation d'une déchiqueteuse pour usage intensif. Le bâtiment de deux étages abrite des bureaux, une cuisine et une grande salle de réunion. Le site comprend également une zone extérieure où se trouvent un petit parking, un abri fumeur et des espaces pour s'asseoir.

Exemple de « description succincte » :

L'évaluation portera sur le bâtiment administratif principal de deux étages. Les tâches administratives de l'organisation se déroulent dans le bâtiment.

Total des points

1 point

2 points

Partie 1

Guide des apprenants

Section 1 : Contexte

Vous devrez ensuite décrire comment vous avez réalisé l'évaluation des risques (méthode utilisée). Remarque : cette section peut être renseignée après avoir réalisé votre évaluation des risques.

Vous devez inclure les informations suivantes (nombre total de mots : 100-200).

Section 1 (suite)	Total des points
<p>1.6 Les sources d'information que vous avez consultées</p> <p>Ces sources incluent la documentation ou les personnes que vous avez consultées avant et pendant la démarche d'évaluation des risques, par ex. les politiques et/ou les procédures pertinentes pour l'évaluation.</p>	3 points
<p>1.7 Comment vous avez identifié les dangers</p> <p>Ceci consiste à expliquer les méthodes utilisées pour identifier les dangers pour l'évaluation des risques, par ex. une inspection du lieu de travail.</p>	3 points

Partie 1

Guide des apprenants

Section 2 : Évaluation des risques



Vous devez utiliser le tableau de la Section 2 du modèle d'évaluation pour réaliser l'évaluation des risques.

Vous devez ensuite évaluer les risques dans votre organisation.

Veuillez vous assurer que TOUTES les colonnes contiennent des informations réalistes. Si vous n'avez rien à mentionner, par exemple dans mesures de prévention/actions supplémentaires, ne laissez pas la colonne vide. Vous devez faire référence au maintien de mesures de prévention existantes. Vous ne devez pas inclure de photos, schémas, etc. dans votre évaluation des risques.

Vous devez inclure les informations suivantes dans cette section (pas de nombre de mots recommandé). Cette Section 2 vaut au total 65 points.

Section 2	Total des points
<p>2.1 Catégories de dangers</p> <p>Lorsque vous identifiez des dangers à examiner pour votre évaluation des risques, vous devez veiller à identifier des risques appartenant à cinq catégories différentes de dangers. L'examineur vérifiera que vous avez couvert au moins cinq catégories de dangers différentes. Vous pouvez identifier de multiples dangers dans la même catégorie, à condition de sélectionner au moins cinq catégories de dangers différentes dans l'ensemble de l'évaluation des risques.</p> <p>Lors de votre évaluation des risques sur le lieu de travail, vous devez sélectionner un ensemble de dangers couvrant ces catégories afin de démontrer l'étendue de votre connaissance du programme.</p> <p>Les catégories de dangers sont basées sur les Éléments 5 à 11 du programme et sont les suivantes :</p>	1 point par catégorie de danger (max. 5 points) Si vos dangers n'ont pas été sélectionnés dans cinq catégories de dangers différentes a minima, vous ne recevrez pas le nombre total de points pour cette section.

Partie 1

Guide des apprenants

Section 2 : Évaluation des risques

	Catégories de dangers
1	Bruit
2	Vibrations
3	Rayonnement
4	Problèmes de santé mentale
5	Violence au travail
6	Abus de substances au travail
7	Troubles musculosquelettiques (ergonomie, conception des postes de travail, etc.)
8	Manutention manuelle
9	Équipements de manutention de charges
10	Substances dangereuses (y compris l'amiante, les virus transmissibles par le sang, le monoxyde de carbone, le ciment, la légionellose, la leptospirose, la silice, la poussière de bois)
11	Bien-être et environnement de travail
12	Travail en hauteur
13	Espaces confinés
14	Travail isolé
15	Glissades et trébuchements
16	Mouvement de personnes et de véhicules sur le lieu de travail
17	Conduite liée au travail
18	Outils à main
19	Machines
20	Incendie
21	Électricité

Partie 1

Guide des apprenants

Section 2 : Évaluation des risques

Section 2 (suite)	Total des points
<p>2.2 Description du danger</p> <p>Il s'agit uniquement d'une description succincte du danger. La description suivante d'un danger recevrait 1 point :</p> <p><i>Responsable des installations vu grimpant à une échelle pour nettoyer des fenêtres</i></p> <p>Aucun point ne sera accordé si ce qui rend un matériel ou un processus dangereux, à savoir le nettoyage des fenêtres, n'est pas spécifié.</p>	<p>1 point par description précise du danger (max. 10 points)</p> <p>Si vos dangers n'ont pas été sélectionnés dans cinq catégories de dangers différentes a minima, vous ne recevrez pas le nombre total de points pour cette section.</p>
<p>2.3 Qui pourrait subir des dommages ?</p> <p>Votre évaluation des risques doit indiquer clairement comment une personne ou un groupe pourrait être affecté(e) par le danger ou pourrait être confronté(e) au danger.</p> <p>En utilisant la description du danger de la Section 2.2, ce qui suit recevrait 1 point (les sections pertinentes recevant des points sont en caractères gras) :</p> <p>Responsable des installations faisant une chute de hauteur entraînant des ecchymoses et des fractures. Employés et visiteurs heurtés par la chute d'objets <i>en passant près de l'échelle ou sous celle-ci</i>.</p>	<p>1 point pour comment une personne/un groupe concerné(e) pourrait être confronté(e) à un danger (max. 10 points)</p>
<p>2.4 Comment se manifestent ces dommages ?</p> <p>Votre évaluation des risques doit également préciser les blessures physiques ou les effets sur la santé pouvant être subis par la personne ou le groupe. En utilisant la description du danger de la Section 2.2, ce qui suit recevrait 1 point (les sections pertinentes recevant des points sont en caractères gras) :</p> <p>Responsable des installations faisant une chute de hauteur entraînant des ecchymoses et des fractures. Employés et visiteurs heurtés par la chute d'objets en passant près de l'échelle ou sous celle-ci.</p> <p>Aucun point n'est accordé si une personne/un groupe est mentionné(e) sans préciser également comment le danger pourrait leur causer des dommages (par ex. Responsable des installations, employés, visiteurs).</p>	<p>1 point pour comment des dommages (par ex. blessure physique ou effets sur la santé) pourraient être causés par le danger (max. 10 points)</p>

Partie 1

Guide des apprenants

Section 2 : Évaluation des risques

Section 2 (suite)	Total des points
<p>2.5 Que faites-vous déjà pour maîtriser les risques ? Quelle(s) action(s) supplémentaire(s) devez-vous adopter pour contrôler les risques ?</p> <p>Votre évaluation des risques doit citer toutes mesures de prévention existantes en place pour gérer le risque lié au danger décrit dans la colonne 2.2. Vous devez également décrire quelles mesures de prévention supplémentaires sont requises pour réduire ou éliminer le risque associé au danger.</p> <p>En suggérant des mesures de prévention supplémentaires, vous devez prendre en compte la démarche et les principes de prévention.</p> <p>Lors de votre évaluation des risques, vous verrez que ces deux colonnes vont de pair. Si votre organisation mène déjà des actions suffisantes pour maîtriser le risque, de nombreuses mesures de prévention seront détaillées dans la section sur les mesures de prévention existantes, mais très peu d'actions/mesures de prévention apparaîtront dans la section des actions supplémentaires. En revanche, si vous disposez de très peu de mesures de prévention existantes, cette colonne contiendra peu d'information et la colonne d'actions supplémentaires contiendra beaucoup plus de mesures de prévention/actions suggérées. Ces deux scénarios sont valables, car ils sont réalistes.</p> <p>Là où vous avez identifié qu'une activité est déjà dûment contrôlée, vous devez préciser dans la colonne des actions supplémentaires comment ces mesures de prévention seront suivies et réexamines afin de vérifier leur efficacité continue. Vos mesures de prévention existantes doivent être suffisantes pour démontrer à l'examineur que le risque est proportionnellement contrôlé. Vous devez également fournir une période de temps dans la Colonne 2.7 afin de réexaminer l'efficacité des mesures de prévention existantes. Un point pour des dangers dûment contrôlés ne peut être accordé qu'une seule fois pour l'ensemble de l'évaluation des risques.</p> <p>Pour l'exemple du « Responsable des installations vu grimpant à une échelle pour nettoyer des fenêtres » de la Section 2.2, les réponses suivantes recevraient 1 point chacune :</p> <p>Que faites-vous déjà pour maîtriser les risques ?</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Communication adressée aux employés lorsque le nettoyage a lieu.</i>• <i>Signalisation d'avertissement utilisée au pied de l'échelle.</i> <p>Quelle(s) action(s) supplémentaire(s) devez-vous adopter pour contrôler les risques ?</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Employer une entreprise extérieure spécialisée pour effectuer le travail à l'aide de matériels de nettoyage extensibles pour éviter le travail en hauteur.</i>• <i>Prévoir de réaliser le travail en dehors des heures normales d'ouverture des bureaux.</i>	1 point par mesure de prévention, par danger (maximum de 2 points par danger) Toutes les mesures de prévention applicables doivent être citées pour l'exhaustivité de l'évaluation des risques (max. 20 points)

Partie 1

Guide des apprenants

Section 2 : Évaluation des risques

Section 2 (suite)	Total des points
<p>2.6 Qui doit réaliser l'action ?</p> <p>Vous devez nommer une personne ou un groupe de personnes pouvant se charger de réaliser chaque action supplémentaire. Il peut s'agir d'un membre de l'encadrement, d'un employé, d'une personne occupant un poste en particulier (par ex. le Responsable des installations pour mettre en œuvre une mesure de prévention portant sur les installations), une entreprise extérieure, etc.</p>	Pas de points accordés (mais à inclure pour l'exhaustivité de l'évaluation)
<p>2.7 Quelle est l'échéance de l'action ?</p> <p>Pour chaque action supplémentaire recommandée, vous devez préciser une période de temps de mise en œuvre. Lorsque vous indiquez qu'aucune action supplémentaire n'est nécessaire pour un danger, vous devez néanmoins préciser une période de temps dans laquelle réexaminer l'efficacité des mesures de prévention existantes de ce danger. Vous devez sélectionner l'une des périodes de temps suivantes</p> <ul style="list-style-type: none">• Immédiate : actions qui devraient être mises en œuvre dans les quelques heures/jours afin de traiter les risques urgents pouvant causer des dommages immédiats• Moyen terme : actions qui généralement sont mises en œuvre dans les quelques semaines/mois. Elles peuvent nécessiter une certaine planification/des ressources, mais ne sont pas aussi urgentes que les actions immédiates.• Long terme : actions qui sont planifiées et réalisées sur une période de plusieurs mois à années et peuvent impliquer d'importants changements dans les processus, l'infrastructure ou la culture. <p>La période de temps que vous sélectionnez doit être appropriée et proportionnée à l'action à entreprendre. Par exemple, il conviendrait de choisir une période de temps « Immédiate » pour l'action supplémentaire visant à « Enlever les boîtes qui bloquent l'issue de secours ».</p> <p>Aucun point ne sera accordé à une période de temps sélectionnée non réaliste (par ex. la construction d'un nouveau bâtiment séparé sur le site pour abriter les processus dangereux ne sera pas réalisable dans une période de temps « Immédiate »).</p>	1 point par période de temps appropriée accordé pour chaque danger (limité à 1 point par danger, max. 10 points)

Partie 1

Guide des apprenants

Section 2 : Évaluation des risques

L'exemple ci-dessous vous donnera une idée du niveau de détail requis et de la façon dont les deux colonnes de la Section 2.5 fonctionnent de pair :

2.1 Catégorie de danger (5)		2.3 Qui pourrait subir des dommages (10)	2.5		2.6 Qui doit réaliser l'action (aucun point)	2.7 Quelle est l'échéance de l'action ? (10)
2.2 Description du danger (10)	2.4 Comment se manifestent ces dommages ? (10)	Que faites-vous déjà pour maîtriser les risques ? Quelle(s) action(s) supplémentaire(s) devez-vous adopter pour contrôler les risques ?		(20 points)		
1 Catégorie de danger : Travail en hauteur	Responsable des installations faisant une chute de hauteur entraînant des ecchymoses et des fractures.	Communication adressée aux employés lorsque le nettoyage a lieu.	Afin d'éviter le travail en hauteur, employer une entreprise extérieure spécialisée pour effectuer le travail à l'aide de matériels de nettoyage extensibles.	Responsable des installations	Immédiate	
	Description du danger : Responsable des installations vu grimpant à une échelle pour nettoyer des fenêtres	Employés et visiteurs heurtés par la chute d'objets en passant près de l'échelle ou sous celle-ci.	Signalisation d'avertissement utilisée au pied de l'échelle.	Prévoir de réaliser le travail en dehors des heures normales d'ouverture des bureaux.	Responsable des installations	Immédiate

Partie 1

Guide des apprenants

Section 3 : Prioriser 1 danger à gérer dans l'évaluation des risques



Une fois l'évaluation des risques terminée, y compris l'affectation des actions, vous devez sélectionner dans votre évaluation un danger à traiter en première priorité avec des actions supplémentaires. Vous devez utiliser le tableau de la Section 3 du modèle d'évaluation pour prioriser vos actions et justifier votre sélection.

Vous devez inclure les informations suivantes (nombre total de mots : 350-450). Cette section vaut au total 17 points.

Section 3	Total des points
3.1 Danger priorisé à gérer Le danger doit avoir été détaillé à la Section 2.2 de votre évaluation des risques. Aucun point n'est accordé à l'ensemble de la Section 3 si un nouveau danger est ajouté, car cela signifie qu'il manquait un danger majeur dans votre évaluation des risques.	Pas de points accordés (mais à inclure pour l'exhaustivité de l'évaluation)
3.2 Raisons légales pour prioriser ce danger <i>Remarque importante : les apprenants préparant le Certificat général international doivent faire référence à la législation internationale en vigueur, aux conventions/recommandations et normes citées dans le programme du Certificat général international.</i> Chacune de vos raisons légales doit être en lien avec le danger priorisé. Elle peut être spécifique à la catégorie de danger (par ex. Réglementation relative au travail en hauteur pour réduire le risque lié au travail en hauteur) ou concerner la gestion générale des risques sur le lieu de travail (par ex. obligations en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail). Remarque : vous n'avez pas à décrire la législation en détail. Il vous suffit de citer les obligations conformes à la législation portant sur le danger.	1 point par raison légale (max. 2 points)
3.3 Raisons morales pour prioriser ce danger Chacune de vos raisons morales doit être sous la forme de brefs énoncés qui se rapportent au danger ou portent sur des obligations morales générales envers le personnel. Pour la description du danger « Responsable des installations vu grimpant à une échelle pour nettoyer des fenêtres », une raison morale (valant 1 point) serait : <i>Une blessure causée par une chute de hauteur aurait un impact majeur sur le Responsable des installations, sa famille et ses amis.</i>	1 point par raison morale (max. 2 points)

Partie 1

Guide des apprenants

Section 3 : Prioriser 1 danger à gérer dans l'évaluation des risques

Section 3 (suite)	Total des points
<p>3.4 Raisons commerciales/financières pour prioriser ce danger</p> <p>Chacune de vos raisons commerciales/financières doit être un bref énoncé qui se rapporte au danger ou au lieu de travail de manière générale. Il n'est pas nécessaire de produire des énoncés détaillés.</p> <p>Exemples de raisons commerciales/financières pour prioriser le danger, s'appliquant à la description du danger « Responsable des installations vu grimpant à une échelle pour nettoyer des fenêtres » et qui recevraient 1 point chacune :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Coûts directs pouvant découler d'un accident/incident lié au danger</i>• <i>Le coût de l'emploi d'une entreprise extérieure spécialisée est faible en comparaison des coûts potentiellement élevés pour l'organisation si une chute de hauteur se produisait</i>	1 point par raison commerciale/financière (max. 2 points)
<p>3.5 Raisons générales pour prioriser ce danger</p> <p>Chacune de vos raisons générales doit être une description succincte qui se rapporte au danger ou au lieu de travail de manière générale.</p> <p>Exemples de raisons générales pour prioriser le danger, s'appliquant à la description du danger « Responsable des installations vu grimpant à une échelle pour nettoyer des fenêtres » et qui recevraient 1 point chacune :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Il est important de prioriser ce danger, car les mesures de prévention actuelles sont inadéquates pour gérer le risque de manière efficace.</i>• <i>Les mesures de prévention existantes sont axées sur la sensibilisation et non pas sur la réduction du risque.</i>• <i>La probabilité de dommages est élevée, car le Responsable des installations travaille en hauteur.</i>• <i>La gravité des dommages infligés par une chute de hauteur pourrait également être élevée.</i>• <i>L'emploi d'entreprises extérieures pour nettoyer les fenêtres devrait être facile à organiser, car c'est une pratique courante au sein d'autres organisations.</i>	1 point par raison générale (max. 4 points)

Partie 1

Guide des apprenants

Section 3 : Prioriser 1 danger à gérer dans l'évaluation des risques

Section 3 (suite)	Total des points
<p>3.6 Dans quelle mesure les actions supplémentaires aideraient-elles à réduire les risques associés ?</p> <p>Votre réponse doit comporter des énoncés généraux qui décrivent dans quelle mesure les actions supplémentaires seront efficaces pour :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réduire le risque ou dommage ; et/ou• Dûment maîtriser ou éliminer le risque. <p>Les actions décrites doivent provenir de la Section 2.5 ; aucune nouvelle action ne doit être ajoutée dans cette section.</p> <p>Pour la description du danger « Responsable des installations vu grimpant à une échelle pour nettoyer des fenêtres », un énoncé (valant 1 point) serait :</p> <p><i>Des entreprises extérieures spécialisées auront davantage de compétences et d'expérience pour effectuer le travail en sécurité, réduisant ainsi la probabilité qu'un accident de chute de hauteur se produise</i></p>	1 point par énoncé sur la façon dont des actions supplémentaires réduiront ou élimineront le risque/ dommage associé (max. 4 points)
<p>3.7 Comment vérifier que l'action ou les actions entreprises ont été efficaces ?</p> <p>Vous devez décrire brièvement comment vous allez vérifier que l'action ou les actions ont été efficaces pour réduire ou éliminer le risque à la suite de leur mise en œuvre.</p> <p>Pour la description du danger « Responsable des installations vu grimpant à une échelle pour nettoyer des fenêtres », un énoncé (valant 1 point) serait :</p> <p><i>Mettre en place une gestion appropriée des entreprises extérieures afin de s'assurer qu'elles respectent la méthode convenue et travaillent en sécurité.</i></p>	1 point par énoncé (max. 3 points)

Partie 1

Guide des apprenants

Section 4 : Communiquer, vérifier, réexaminer



Vous devez utiliser le tableau de la Section 4 du modèle d'évaluation pour remplir la section Communiquer, vérifier, réexaminer.

Vous devez inclure les informations suivantes (nombre total de mots : 100-200). Cette section vaut au total 8 points.

Section 4	Total des points
<p>4.1 Comment les conclusions significatives de l'évaluation des risques seraient-elles communiquées au sein de votre organisation ?</p> <p>Les informations que vous fournissez dans cette section doivent être spécifiques à votre organisation. Indiquez comment les conclusions de l'évaluation des risques vont être communiquées et préciser qui doit en être informé. Vous devez citer au moins deux méthodes de communication différentes dans cette section.</p>	1 point par méthode de communication (max. 2 points) 1 point pour préciser avec qui aura lieu la communication (max. 3 points pour cette section)
<p>4.2 Comment vérifieriez-vous que les actions de l'évaluation des risques ont été réalisées ?</p> <p>Indiquez comment vous allez assurer le suivi de l'évaluation des risques pour vérifier que les actions ont été mises en œuvre.</p> <p>Pour la description du danger « Responsable des installations vu grimpant à une échelle pour nettoyer des fenêtres », une méthode (valant 1 point) serait :</p> <p><i>Inclure l'évaluation des risques dans le fichier d'actions de la réunion managériale bimensuelle afin de maintenir la visibilité au niveau direction et garantir que les actions sont soldées.</i></p>	1 point par méthode (max. 2 points)

Partie 1

Guide des apprenants

Section 4 : Communiquer, vérifier, réexaminer

Section 4 (suite)	Total des points
<p>4.3 Quand devez-vous réexaminer l'évaluation des risques ?</p> <p>Vous devez fixer une date de réexamen réaliste de l'évaluation des risques. Votre date de réexamen peut être soit une période de temps soit une date calendaire, mais elle doit être basée de façon réaliste sur les actions supplémentaires requises. Par exemple, si la mise en œuvre de la majorité de vos actions supplémentaires va prendre 6 mois, réexaminer l'évaluation des risques dans 1 mois ne serait pas réaliste, car il n'y aura pas suffisamment de temps pour réussir le déploiement des actions supplémentaires.</p>	1 point
<p>4.4 Pourquoi avoir choisi cette période de temps/date de réexamen ?</p> <p>Vous devez citer des raisons justifiant le choix de cette période de temps/date.</p>	1 point par raison (max. 2 points)

Partie 2 :

Guide des Partenaires de formation

Partie 2

Guide des Partenaires de formation

Cette section du guide développe davantage les informations fournies dans la Partie 1 ou fournit des informations propres aux Partenaires de formation qui ne concernent pas les apprenants.

Lieu

L'évaluation doit normalement se dérouler sur le propre lieu de travail de votre apprenant. Si celui-ci n'a pas accès à un lieu de travail, vous devez l'aider à prendre des dispositions pour réaliser l'évaluation pratique dans un site approprié. Si vous organisez l'épreuve pratique de cette façon, veuillez contacter l'équipe Opérations de NEBOSH pour conseils et validation.

Avant que l'apprenant fasse l'évaluation, vous devez vous assurer qu'il contacte la direction du site. Ceci a pour objet de garantir qu'il peut réaliser l'inspection sans mettre en danger sa propre santé-sécurité (de façon à recevoir des conseils sur les zones restreintes, etc.).

Conseils sur la réalisation de l'évaluation

Vous pouvez indiquer à vos apprenants s'ils sont « sur la bonne voie », par exemple vous pouvez confirmer s'ils ont choisi un lieu de travail ou une situation approprié(e), offrant un contexte suffisant pour conférer à leur évaluation l'étendue et la profondeur requises. Vous ne devez pas donner de note préliminaire avant la soumission à NEBOSH.

Conflit d'intérêt

Vous **devez** déclarer par écrit à NEBOSH tout lien personnel étroit (membre du personnel, conjoint(e), parent(e) ou autre) avec un apprenant passant l'évaluation GIC2. Vous devez vous référer aux instructions figurant dans le document « Instructions for Conducting Examinations » pour de plus amples informations.